



■ Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration du  
Centre Communal d'Action sociale

Séance du 11 mai 2023

## 22 Compte administratif 2022 – Compte de gestion 2022

**Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET**

Etaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE  
Mmes SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOCQUET, BOUM, MARCELY,  
MM. BROCHOT, MESLIEN, DUVAL

Etaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE  
Mme CAPON, pouvoir à Mme DUHIN  
Mme FAZAL

Etaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : 17

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers absents non représentés : 5

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 12

■ **Date de la convocation : 04.05.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes du CCAS.

Cet arrêté permet de dégager :

- ✓ Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement
- ✓ Le résultat d'exécution de la section d'investissement
- ✓ Le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé présente, pour le budget du CCAS, le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y attachent, le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire, la reprise des résultats de l'exercice 2021 et l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2022 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	1 216 697.48 €	1 358 661.59 €	141 964.11 €
Résultat 2021 (D001)	28 397.88 €		-28 397.88 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			113 566.23 €
Restes à réaliser 2022	240 906.82 €	223 900.54 €	-17 006.28 €
<b>Excédent de financement</b>			<b>96 559.95 €</b>



Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	3 432 720.66 €	3 335 714.96 €	-97 005.70 €
Résultat 2021 (R002)		380 000 €	380 000,00 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>282 994.30 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter, pour le budget du CCAS, le compte administratif 2022 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 2 :** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 15 MAI 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..... 19 MAI 2023  
et publication ou notification le ..... 19 MAI 2023  
affiché le ..... 15 MAI 2023  
CREIL, le ..... 19 MAI 2023

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président

Cédric LEMAIRE

